

Guéret, le 23 septembre 2019

### **Appel à candidature aux fonctions de Lieutenant de Louveterie 2020-2024**

Mme La Préfète de la Creuse procédera au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la nomination des Lieutenants de Louveterie pour un mandat de 5 ans.

Les Lieutenants de Louveterie sont des collaborateurs bénévoles de l'État qui concourent à la régulation de la faune sauvage responsable de dégâts et dont le prélèvement apparaît comme nécessaire pour la sécurité et la santé publiques. Ils sont assermentés, commissionnés et exercent leur activité dans une circonscription, sous l'autorité de la Préfète. Ils ont qualité pour constater, dans les limites de leur circonscription, les infractions à la police de la chasse. Les Lieutenants de Louveterie doivent posséder la compétence cynégétique nécessaire (faune sauvage, équilibre biologique, législation en matière de chasse, règles de sécurité...).

Peuvent se porter candidats les personnes répondant aux conditions suivantes :

- être de nationalité française,
- être âgé de moins de 70 ans,
- jouir des droits civiques,
- résider obligatoirement dans le département où les fonctions doivent être exercées ou dans un canton limitrophe,
- détenir un permis de chasse depuis au moins cinq ans,
- justifier d'une aptitude physique compatible avec l'exercice de cette fonction,
- s'engager à entretenir à ses frais, soit au moins quatre chiens courants créancés dans la voie du sanglier ou du renard soit au moins deux chiens de déterrage,
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale en matière de chasse, de pêche et de protection de la nature,
- ne pas être exposé à conflit d'intérêt au regard de leur situation personnelle.

Les candidats intéressés par ces fonctions doivent constituer un dossier de candidature à renvoyer **avant le 19 octobre 2019**.

Pour constituer ce dossier les candidats sont invités à se renseigner sur le site de la Préfecture de la Creuse, [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr) ou auprès de la :

Direction Départementale des Territoires  
Service Espace Rural, Risques et Environnement  
Bureau Espace Rural et Milieux Terrestres, Pôle Chasse et Faune Sauvage  
Tél : 05.55.61.20.27 ou 05.55.61.20.48  
Courriel : [ddt23-serre@creuse.gouv.fr](mailto:ddt23-serre@creuse.gouv.fr)

Contact Presse : Maimouna DIALLO - Tél 05.55.51.58 95  
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex  
Courriel : [pref-communication@creuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@creuse.gouv.fr)  
Tel : 05.55.51.59.00 - Fax : 05.55.52.48.61 - Site Internet : [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)